

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 2 février 2026, à la salle du conseil

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Benoit De Mulder	Maire
Madame Josée Proulx	Conseillère
Monsieur Hubert Lacoste	Conseiller
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
Monsieur Jacques Lachance	Conseiller
Madame Kristel Bossé	Conseillère
Madame Lorraine Monger	Conseillère

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Benoit De Mulder, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale et greffière-trésorière

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire, Benoit De Mulder souhaite la bienvenue à tous.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre,
l'assemblée est ouverte à 19h01 par le maire, monsieur Benoit De Mulder.
Madame Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 16-02-26

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Proulx

APPUYÉ PAR la conseillère Lorraine Monger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et qu'aucun point
supplémentaire n'est ajouté aux affaires nouvelles.

4. RÉOLUTION 17-02-26

**LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS
DE JANVIER 2026**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu les
procès-verbaux préalablement à la présente séance;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hubert Lacoste

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Lachance

ET RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et
adoptent et ratifient les procès-verbaux du mois de janvier 2026
tels que soumis.

5. RÉOLUTION 18-02-26

ADOPTION DE LA LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

BANCAIRES DU MOIS DE JANVIER 2026

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kristel Bossé

APPUYÉ PAR la conseillère Josée Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des prélèvements bancaires du mois de janvier 2026 soit adoptée telle que déposée.

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre certifie que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par cette résolution

Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière

6. RÉSOLUTION 19-02-26

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

APPUYÉ PAR la conseillère Lorraine Monger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre certifie que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par cette résolution

Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière

7. RÉSOLUTION 20-02-26

PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS - TROISIÈME PAIEMENT HIVER 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le 3^{ème} paiement le 15 février en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Lachance

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise le paiement de 12 480\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice-générale est autorisée à faire le

paiement par virement bancaire à l'entrepreneur en date du 15 février 2026

8. RÉOLUTION 21-02-26

**CONFIRMATION DU DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION
CONTRACTUELLE 2025**

ATTENDU QUE conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport portant sur l'application du Règlement de gestion contractuelle (RGC).

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

APPUYÉ PAR la conseillère Josée Proulx

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du Conseil municipal confirment le dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2025;

QU'UN exemplaire du bilan sera disponible au bureau de la municipalité pour consultation ainsi que publié sur le site internet.

9. RÉOLUTION 22-02-26

**DÉBOURSÉS DES DONNS ET SUBVENTIONS AUX
ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déterminé les montants alloués aux organismes pour 2026 selon la politique sur les dons et subventions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a les fonds nécessaires pour en faire les paiements;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kristel Bossé

APPUYÉ PAR le conseiller Hubert Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise les paiements aux organismes pour l'année 2026 tels que déterminés à l'adoption du budget;

QU'une lettre explicative soit envoyée avec le paiement s'il y a lieu;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

10. RÉOLUTION 23-02-26

**MISE À JOUR DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE
SÉCURITÉ CIVILE (OMSC)**

CONSIDÉRANT L'élection générale municipale en novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour de l'organisation des différentes

Séance régulière du 2 février 2026

missions doit être effectuée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

APPUYÉ PAR la conseillère Lorraine Monger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'organisation municipale de sécurité civile soit mise à jour de la façon suivante :

Mission *Transport* : **Jacques Lachance**, responsable, Hubert Lacoste substitut;

Mission *Services aux personnes sinistrées* : **Kristel Bossé**, responsable, Lorraine Monger, substitut;

Mission *communication* : **Maire**, responsable, Jacques Lachance, substitut;

Mission *Secours aux personnes et protection des biens* : **Denis Bezeau**, responsable, Kristel Bossé, substitut;

Mission *Services technique* : **Travaux Public** et la direction générale

Mission *administration* : **Josée Poulin**, responsable, Judith Touzel, substitut

QUE cette mise à jour soit envoyée à la Sécurité civile régionale.

11. RÉOLUTION 24-02-26

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION ET D'ENTRETIEN D'UNE IMPRIMANTE XEROX

ATTENDU QUE la municipalité utilise, depuis plusieurs années, les services de la compagnie **Xerox Canada Itée** pour la location et l'entretien de ses équipements d'impression;

ATTENDU QUE ces services ont toujours été rendus à la satisfaction de la municipalité et qu'aucun problème majeur n'a été signalé au cours des années;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir un service d'impression fiable et continu pour assurer le bon fonctionnement de ses activités administratives;

ATTENDU QUE l'offre de services déposée par **Xerox Canada Itée** répond aux besoins actuels de la municipalité et respecte les paramètres budgétaires établis;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Proulx

APPUYÉ PAR la conseillère Lorraine Monger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'offre de **Xerox Canada Itée** pour la **location et l'entretien d'une imprimante multifonction**, selon les termes et conditions du contrat soumis, pour une durée de 60 mois;

Séance régulière du 2 février 2026

QUE les dépenses soient imputées au poste budgétaire no 02 13000 517;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

12. RÉSOLUTION 25-02-26

**PROPOSITION D'HONORAIRES-RUE DU RUISSEAU-
ESTIMATION DES PHASES ET DÉPÔT DE PROJET DANS LE
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

CONSIDÉRANT les travaux préliminaires déjà débutés depuis 2022 pour la réfection de la rue du Ruisseau;

CONSIDÉRANT les investissements de la Municipalité dans ce projet;

CONSIDÉRANT la potentiel subvention dans le PAVL du Ministère du Transport;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires de la Firme d'ingénierie Tétra-Tech pour l'estimation globale, la proposition de phases et la présentation du projet au prochain appel de projets du PAVL;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lorraine Monger

APPUYÉ PAR le conseiller Hubert Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise le budget de 7 400\$ avant les taxes à la firme d'ingénierie Tétra-Tech comme stipulé à la proposition 47814TT du 22 janvier 2026;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

13. RÉSOLUTION 26-02-26

ENTÉRINER LA DEMANDE AU PROGRAMME ACCES DEA

CONSIDÉRANT QUE l'accès rapide à un défibrillateur externe automatisé (DEA) peut sauver des vies en cas d'arrêt cardiorespiratoire et constitue un élément essentiel de la sécurité et de la santé publique;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre d'assurer à sa population et à ses visiteurs un environnement sécuritaire, notamment dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre est composée de deux (2) villages et qu'à l'heure actuelle, un seul défibrillateur externe automatisé est disponible sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme Accès DEA offre la possibilité à la Municipalité d'obtenir gratuitement des défibrillateurs externes automatisés;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de DEA accessible au public représente une opportunité concrète d'améliorer la capacité

Séance régulière du 2 février 2026

d'intervention d'urgence sur le territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Lachance,

APPUYÉ PAR la conseillère Kristel Bossé

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre reconnaisse l'importance de doter la Municipalité de défibrillateurs externes automatisés (DEA) afin d'assurer la sécurité de la population;

QUE la Municipalité entérine le dépôt de la demande dans le programme Accès DEA;

QUE la direction générale soit autorisée à compléter et signer tout document requis dans le cadre de cette démarche, ou à déléguer madame Kristel Bossé, conseillère en raison de son expertise professionnelle.

14. RÉSOLUTION 27-02-26

JOURNÉE DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser les activités familiales et le dynamisme communautaire au sein de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre;

CONSIDÉRANT la tenue de la relâche scolaire et l'opportunité d'organiser une activité rassembleuse durant la première fin de semaine de cette période;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir l'organisation d'une Journée de la famille destinée à la population et aux visiteurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hubert Lacoste,

APPUYÉ PAR la conseillère Kristel Bossé

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'organisation d'une Journée de la famille durant la première fin de semaine de la relâche scolaire des étudiants;

QUE soit formé un comité organisateur composé de deux (2) élus, monsieur Hubert Lacoste et monsieur Denis Bezeau et de trois (3) membres de la population, mesdames Stéphanie Boudreau et Renée Tremblay et de monsieur Edwin Bond afin de planifier et coordonner l'activité;

QUE le conseil municipal autorise des déboursés pour l'organisation de cette Journée de la famille jusqu'à concurrence de mille cinq cents dollars (1500 \$);

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les dépenses nécessaires dans les limites du budget autorisé et à assurer le soutien administratif requis au comité

15. RÉSOLUTION 28-02-26

CRÉATION DU COMITÉ DE TRAVAIL CONSULTATIF DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAFIRSPA (VOLET 2)

CONSIDÉRANT l'article 6.2 de la résolution 13-01-26 qui stipule que les membres citoyens seront recrutés à la suite d'un appel public de candidatures :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçue deux (2) candidatures;

CONSIDÉRANT QUE les membres citoyens sont nommés par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lorraine Monger

APPUYÉ PAR le conseiller Hubert Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le « Comité de travail – Tracés des sentiers (randonnée et raquette) » sera composé de Monsieur Benoit de Mulder, président, de monsieur Benoit Tremblay membre, et de monsieur William Sergerie;

QUE le comité est tenu de respecter intégralement les dispositions prévues aux articles 4, 5, 6, 7 et 8 de la résolution numéro 13-01-26;

QU'UNE copie de la résolution 13-01-26 soit remise aux membres du comité.

16. CORRESPONDANCE

Quelques correspondances sont déposées.

17. RAPPORT DE COMITÉ

Deux (2) rapports de comité sont déposés :

- Compte rendu de la rencontre avec le MTQ-Village relais pour le cabinet sanitaire.
- Compte rendu des rencontres dans le cadre de la démarche MADA.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées au conseil

19. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Denis Bezeau. Monsieur Benoit de Mulder, maire déclare séance levée à 19h40.

20. SIGNATURES

Josée Poulin
Directrice générale

Benoit De Mulder
Maire